

Communiqué du 20 janvier 2017

## Une prise de position critique du conseil départemental sur le grand éolien en Dordogne

Le conseil départemental de la Dordogne a pris le 13 janvier 2017 une position publique très critique sur le développement de l'éolien industriel en Dordogne par le vote à l'unanimité d'une **motion** (jointe) qui montre que les élus ne sont pas favorables à ce type d'énergie renouvelable en Dordogne. Ils rappellent **l'indispensable adhésion des habitants et l'assentiment des élus des bassins de vie concernés**, ils déplorent les divisions engendrées par ces projets et craignent les nuisances attendues : atteinte à la faune, bruit important pour le voisinage immédiat, atteinte aux paysages et à l'environnement naturel et architectural.

Le collectif FORCES PERIGORD se réjouit de cette prise de position officielle.

### Une erreur dans le rapport de la commission d'enquête

Mais il tient à rectifier deux erreurs dans le texte de la motion, qui précisément concernent l'assentiment des élus et l'adhésion des habitants.

1. Ce texte mentionne que le conseil départemental « *PREND ACTE des délibérations mitigées (5 favorables et 7 défavorables) des conseils municipaux des communes du bassin de vie concerné par le projet le plus avancé* ». Le projet en question est celui des Grands Clos à Puymangou et Parcoule et le texte fait référence au rapport de la commission d'enquête<sup>1</sup> p. 66. Or ce rapport contient une erreur qui affecte deux délibérations de conseils municipaux consultés dans les 6 kilomètres qui se sont prononcés contre le projet : l'une a été considérée comme favorable (Saint-Aigulin, 17), l'autre a été écartée à tort (La Genétouze, 17). Il en résulte un bilan réel de **9 conseils défavorables contre 4** et non pas 7 contre 5 et de **94 conseillers (63%) contre 55 (37%)** et non pas 70 (50,4%) contre 69 (49,6%)<sup>2</sup>. Cette erreur ne peut qu'affecter l'analyse bilancielle de la commission dans ses *Conclusions et avis motivé*. Comment une telle erreur a-t-elle pu exister alors qu'il y a 3 commissaires enquêteurs et que la commission d'enquête a demandé un délai supplémentaire pour rendre son rapport ?
2. Le texte de la motion poursuit en mentionnant que le conseil départemental « *PREND ACTE de l'opposition de 5 associations représentant 1400 personnes* ». Le collectif fait savoir qu'il est maintenant constitué de **6 associations regroupant 1850 membres**. La 6<sup>ème</sup> association a été créée récemment pour s'opposer à un projet à 6 kilomètres du château d'Hautefort : PHPN (Protégeons le Haut Périgord Noir ; [phpn@laposte.net](mailto:phpn@laposte.net) ; 06 10 37 15 01).

Le collectif FORCES PERIGORD continuera à défendre les énergies renouvelables vraiment adaptées au Périgord et à combattre le grand éolien industriel, totalement inadapté et destructeur de paix sociale, de paysages, de biodiversité et d'activités touristiques.

---

<sup>1</sup> <http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Procedures-reglementaires/Enquetes-publiques/Installations-Classees-Protection-Environnement-Exploitations-carrieres/Parcoule-Chenaud-et-Saint-Aulaye-Puymangou-parc-eolien-SNC-FERME-EOLIENNE-DES-GRANDS-CLOS>

<sup>2</sup> Il est aisé de vérifier ces faits, les délibérations des conseils en cause étant annexées au rapport. Les maires concernés ont adressé un courrier de protestation à la préfecture de la Dordogne.